



Direction Voiries Réseaux et
Domaine Public
Service Circulation-Stationnement
PP/CD/CB/CR

N°90 C.S / 2022

STATIONNEMENT CIRCULATION

**Boulevard Alice de Rothschild
(RD 111) entre le n°16 et le
débouché du chemin des
Lierres**

**Aménagement d'un dispositif
de sécurité
Circulation alternée par feux**

**Maintien du dispositif jusqu'au
31 décembre 2022**

ARRETE DU MAIRE

Portant prorogation de l'arrêté n° 103 CS /2021

Nous, Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles

L-2212-1 à L-2212-5, L.2213-1 à 2213-6, et L.411-1,

VU Le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route, les articles R 411-8 et R 411-25 pouvoirs de police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU l'arrêté n°24CS/2020 réglementant jusqu'au 31 décembre 2021, la circulation sur le boulevard Alice de Rothschild, entre le n°16 et le chemin des Lierres,

VU la demande de Monsieur Pascal PELLEGRINO, Adjoint au Maire, en charge de la gestion du domaine public, de la voirie, de la circulation et du stationnement,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse.

CONSIDERANT

Que les mesures d'urgences prises, suite à l'éboulement du chemin des Lierres ne peuvent être levées tant que toutes les études techniques nécessaires à la réalisation des travaux de reconstruction n'auront pas été réalisées,

Qu'il appartient au Maire de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité et la commodité du passage sur les voiries communales,

Il y a lieu de proroger l'arrêté n°103CS / 2021 au-delà de la date initiale afin de maintenir le dispositif sécuritaire en place permettant une circulation alternée par feux de chantier, au droit du périmètre de sécurité sur :

- **Le boulevard Alice de Rothschild (RD 111)**
- **Dans sa section de voie comprise entre le n°16 et le débouché du chemin des Lierres**
 - **Jusqu'au 31 décembre 2022**

ARRETONS

ARTICLE I :

Le dispositif de sécurité, à savoir les feux de chantier instaurant une circulation alternée sur la section de voie comprise entre le n°16 du boulevard Alice de Rothschild et le chemin des Lierres est maintenu jusqu'au 31 décembre 2022.

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

ARTICLE II :

Le reste de l'arrêté municipal n°103CS / 2021 demeure sans changement.

ARTICLE III : **RECOURS**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

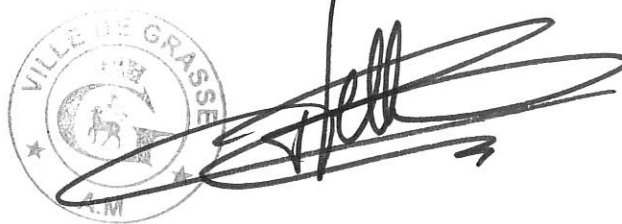
ARTICLE IV:

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou ses collaborateurs,
Monsieur le Chef de la police municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le, 5 AVR. 2022

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge
de la Gestion du Domaine Public,
de la Voirie, de la Circulation et du Stationnement